

CONSEIL MUNICIPAL N° 34

Mercredi 26 octobre 2011 à 20h30

Présents : Le Maire : Jean-Louis VIGNON, Pascale CORRE, Nathalie ABIVEN, Yvan BRISHOUAL, Bernard CORNEC, René RAUD, Jacques BEAUCHAMP, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Fanch DANTEC, Sébastien GALLET, Annie MOAL, Yvon LE BRAS

Excusé : Rémi LE BERRE qui a donné pouvoir à Pascale CORRE

Secrétaire de séance : Fanch DANTEC

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Le compte-rendu du conseil municipal n° 33 du 8/9/2011 est adopté à l'unanimité

1- Contrat enfance jeunesse

Pascale CORRE expose l'intérêt de la création d'un poste de coordonnateur dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour le territoire (Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna, Loperhet, St Eloi, Saint-Urbain). Cela concerne la tranche d'âge de 0 à 17 ans qui représente sur Saint -Urbain 36% de la population. Profil : cadre B (rédacteur territorial). Le coût pour les communes après déduction des subventions serait de 28 650 €, soit pour St Urbain : 2 241 € sans la tranche 12-17 ans qui a fait l'objet d'un contrat avec la MPT (Maison Pour Tous de Landerneau).

Son rôle sera de coordonner les structures enfance/junesse sur le territoire, de planifier les activités, mettre en commun les expériences pour éviter les doublons, soutenir les animateurs et rechercher des subventions vis à vis des partenaires ; vis à vis des élus évaluer les besoins pour une aide à la décision ; sur le plan administratif : monter les dossiers, élaborer un budget, suivre et évaluer les projets, organiser la formation et la communication sur le territoire pour une meilleure lisibilité.

Comme il n'y a pas de structure juridique, il devra dépendre d'une mairie.

Jacques Beauchamp pose la question du territoire concerné et un débat a lieu sur l'opportunité de la prise en charge de cette fonction au niveau de la CCPLD (Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daloulas) compte tenu du fait que la commune de St Urbain a déjà un contrat avec la MPT. Le Maire qui représente la commune à la CCPLD précise qu'il n'y pas eu de débat sur cette question.

Il ressort que le conseil considère que ce poste est utile mais qu'il devrait être créé au niveau de la CCPLD.

Le vote donne : pour : 1, contre : 4, abstentions : 9.

2- Réforme de la TLE

A partir du 1^{er} mars 2012, la TLE (Taxe Locale d'Équipement) sera remplacée par la Taxe d'Aménagement. Elle est constituée de trois parts : communale, départementale et régionale. La fourchette de taux est fixée entre 1 et 5% pour une assiette forfaitaire en région de 660 €. On ne connaît pas pour le moment le taux des parts départementales et régionales. Le Maire propose de fixer le taux pour la commune à 3,5% ce qui pour une surface de 120 m² fera 1 617 € au lieu de 1 537 € actuellement avec une TLE à 3%. D'autre part cette taxe peut faire l'objet d'exonérations (PLA insertion et PLUS). Le taux est voté pour un an.

Le vote donne : pour : 14

3- Pôle métropolitain

La création du Pôle métropolitain du pays de Brest est une émanation de la réforme sur les collectivités territoriales. Il n'appelle pas de fiscalité supplémentaire ni de transfert de compétences. Son objectif est de conduire des actions d'intérêt métropolitain :

- Le développement économique,
- La promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture
- L'aménagement de l'espace par la coordination des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- Le développement des infrastructures et des services des transports.

Il s'inscrit en cohérence avec le projet de pôle métropolitain Loire-Bretagne qui associe Brest, Rennes, Nantes, Saint Nazaire et Angers.

Le conseil communautaire de la CCPLD a voté les nouveaux statuts et a désigné les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants pour le représenter.

4- Ouverture des plis aménagement chemin piéton – VC3

Il s'agit de réaliser une voie piétonne le long de l'ancienne voie romaine dans le cadre d'un projet d'aménagement subventionné à 33% par la région (éco-faur) et 20% par le conseil général. Ce chemin sera revêtu d'un enrobé sur la partie haute (très en pente) et d'un sable-ciment sur la partie basse.

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et le choix de l'entreprise s'est fait selon des critères : technique, d'exécution et de prix.

La commission a retenue l'entreprise BINARD qui était la moins chère avec une offre à 120 924,48 € et qui comprend un enrobé de couleur rouge et un sable-ciment plus clair et plus résistant que celui de la Résidence Rurale.

La proposition est adoptée avec 13 voix pour et 1 abstention.

5- Modifications budgétaires

Budget COMMUNE

Fonctionnement	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
2184 – Mobilier Ecole	3 500 €	
2188 – Autres	1 500 €	
2315 – Installations matériels		-5 000 €

Budget ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
615 – Entretien et Réparation	3 500 €	
704 – Travaux		3 500 €

Budget EAU

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
615 – Entretien et Réparation	3 000 €	
775 – Produit de cession		3 000 €

Les trois modifications budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

6- Motion cotisation CNFPT

Une motion est soumise à l'approbation du conseil municipal pour demander que la taux de cotisation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) soit maintenu à 1% au lieu de 0,9% pour les formations du personnel.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7- Avancement du projet assainissement

Le Maire informe qu'il a reçu Mlle LOUIS, l'ingénieur chargé de la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration. Dans le cadre de l'étude de la possibilité d'extension de la station existante, elle venait s'assurer que l'on dispose d'un espace suffisant pour l'agrandir (sous réserve que le rejet dans le ruisseau reste acceptable).

D'autre part, le Maire lui a demandé un devis pour la mise en œuvre d'un procédé de remplacement de l'emploi du maërl pour la station de pompage d'eau.

8- Maison Diverres

Le Maire informe que la communauté de communes est d'accord d'acheter le terrain (surface : 1 158 m²) appartenant à Mr Diverres à proximité de l'école. Il s'agirait d'acquérir une réserve foncière en vue d'une extension de l'école, de réhabilitation et extension de commerces et de construction de logements sociaux. La cession à la commune de St Urbain se fera selon la nature des opérations envisagées, sachant que ce qui est incontournable pour la CCPLD c'est la construction de logements sociaux. Une autre option consiste à faire acheter ce terrain par le Foncier de Bretagne et à le racheter au bout de 5 ans. Dans cette option il faudra intégrer le coût de démolition de la maison. Il sera demandé au conseil de se prononcer sur l'une de ces deux options lors de la prochaine réunion.

9- Sécurité routière

Suite à une réunion de la commission voirie avec des représentants de la DDTM concernant la sécurité sur la route d'Irvillac, le Maire expose les mesures envisagées pour réduire la vitesse et qui consistent pour l'instant à améliorer la signalétique sur cette route par l'ajout de panneaux et par des marquages au sol. Une évaluation sera faite pour vérifier si cette action est suffisante.

Le conseil approuve à l'unanimité.

10- Le Kanndi de Penbran

Le Maire rappelle que les kanndi étaient des maisons buandières où autrefois on blanchissait le lin. Le kanndi de Penbran fait partie des 3 kanndi sur le domaine public pour lesquels la CCPLD a voté un fond de concours pour leur restauration, c'est un lieu de mémoire dans un cadre magnifique, il se situe sur « la route des toiles » qui est un projet régional en cours d'élaboration. En partie démoli, il ne s'agit pas de le remettre en état mais de le « cristalliser » (refaire les accès, la circulation d'eau, parking en amont, etc.) Une estimation globale des travaux a été faite d'un montant de 40 000 €. Il faudra voir ce qui peut être fait par la commune et ce qui relève d'un professionnel. La participation de la commune quelque soit le montant global sera de 20 %. Le maire indique d'autre part que ce kanndi se situera non loin du futur chemin communautaire qui ira de St Eloi à Daoulas le long de la Mignonne. Le conseil est appelé à voter sur la participation de la commune.

Pour : 11, abstentions : 3.

11- L'OPAH de la CCPLD

Le Maire informe que la CCPLD a voté une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui permet aux propriétaires occupants de bénéficier, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière en complément des autres aides de l'Etat pour faire des travaux dans leur maison en vue de la mettre en bon état pour pouvoir y demeurer. Il s'agit par exemple de travaux d'isolation thermique, de mise aux normes de l'assainissement individuel, etc. La CCPLD mettra aussi en place un service pour aider à monter les dossiers. Les propriétaires bailleurs pourront également bénéficier de ce service sans prétendre à l'aide financière. La CCPLD a décidé d'investir 200 000 €/an pour une programmation de 600 maisons sur 5 ans.

12- Informations diverses

Travaux d'intérêt général

Le Maire sollicite le conseil sur la candidature de la commune pour recevoir des travaux d'intérêt général. Les travaux d'intérêt général sont une alternative à des courtes peines d'emprisonnement. Il y en a déjà eu et cela s'était bien passé.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Monument aux morts d'Ovillers La Boisselle

Le Maire s'est rendu le 8 octobre à Ovillers La Boisselle (Somme) pour l'inauguration du calvaire breton refait à l'identique à celui construit en 1924 à la mémoire des soldats de St Urbain, entre autres, décédés le 17 septembre 1914.

13- La parole des adjoints

Nathalie Abiven

Informe qu'une trentaine de personnes était au rendez-vous samedi 22 octobre pour le nettoyage des chemins de randonnées. Le chemin du nord est à peu correct et le chemin du sud a été nettoyé, il reste à baliser.

Le repas des personnes de 65 ans et plus s'est déroulé dans une bonne ambiance. Une soixantaine de personnes y a participé.

Elle a participé à une réunion de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) ayant pour thème les logements d'urgence

Sébastien Gallet

Demande aux membres du conseil qui ne l'ont pas encore fait de remonter leurs observations par rapport à la mise en œuvre de la charte sur le développement durable.

Il a participé à une réunion avec Bruded.

Il va engager une réflexion en vue de clarifier la réglementation du PLU.

Hervé Le Mens

A visité les installations de St Divy (club house, etc) dans la perspective d'élaborer un projet de modernisation pour St Urbain.

A l'école, suite aux travaux d'isolation effectués, les sondes vont être remises en place.

Julien Poupon

La construction du char pour le carnaval va démarrer. Il pourra se faire cette fois-ci à St Urbain (dans le hangar de François Prédour). Le Comité d'Animation lance un appel aux volontaires. Le thème c'est « le moulin rouge ».

Le site internet est en cours de refonte, René Raud y travaille. Les associations ont été invitées à mettre à jour leur présentation. Il aura l'avantage de pouvoir être géré directement par le personnel de l'accueil.

D'autre part Julien demande au conseil de voter une subvention de 100 € pour la section tennis de table qui n'avait pas fait la demande (remplacement du président).

Le conseil donne son accord.

Pascale Corre

Une réunion sur le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) avec des communes voisines (Irvillac et Plougastel Daoulas) a eu lieu. Faible participation des membres de la commission jeunesse.

Sur St-Urbain l'expérience du CMJ a été bénéfique, il y un intérêt à poursuivre en renforçant le lien avec l'école.

L'école a acheté de nouveaux produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et aussi moins coûteux. Le fonctionnement de la cantine a été réorganisé (les classes entrent à tour de rôle)

Le Maire informe qu'une action pédagogique va démarrer sur le tri sélectif des restes de repas pour alimenter un compost qui sera utilisé dans le jardin.

Il y a un appel au bénévolat pour encadrer les enfants. Pascale note une faible participation des parents aux élections de parents d'élèves.

14- La parole des conseillers

Fanch Dantec informe qu'un nouveau café jardin aura lieu à St Urbain samedi 29 octobre sur le thème : la préparation des sols pour l'hiver notamment dans les serres.

Jacques Beauchamp attend avec impatience le plan du futur lotissement de Kersimon.

Le Maire lui répond que ce dossier est suivi avec beaucoup d'intérêt par lui-même et l'adjoint à l'urbanisme.

La parole au public : pas de questions

La séance est levée à 22h30

Date du prochain conseil :
jeudi 1^{er} décembre à 20h30